



La Plaine sur mer

MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER

LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté n° 2023-318 - ACC

Objet : demande d'ouverture de débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes le 16 décembre 2023 lors d'un marché de Noël.

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le code de la santé publique, article L.3334.2

Considérant la demande d'ouverture de débit de boissons temporaire formulée par Madame Laurane TROUSSARD, secrétaire de l'ACALP, Association des commerçants et artisans de La Plaine-sur-Mer, dont le siège social est situé 2 place Ladmiraault 44770 La Plaine-sur-Mer, pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion d'un marché de Noël, le samedi 16 décembre 2023 de 06h00 à 23h00, place du marronnier.

ARRÊTE

Article 1 : Madame Laurane TROUSSARD en sa qualité de secrétaire de l'ACALP, Association des commerçants et artisans de La Plaine-sur-Mer, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes à l'occasion d'un marché de Noël qui aura lieu le samedi 16 décembre 2023, place du marronnier.

Article 2 : Cette autorisation est valable le samedi 16 décembre 2023 de 06h00 à 23h00.

Article 3 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Mme Laurane TROUSSARD, secrétaire de l'ACALP, Association des commerçants et artisans de La Plaine-sur-Mer
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le responsable du service de Police Municipale de La Plaine-sur-Mer

La Plaine-sur-Mer, le 10 novembre 2023

Séverine MARCHAND,
Maire

